

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2019, les ordonnances suivantes:

- **B-3**, o. 081, **C-4.1**, o. 192, **O-0.1**, o. 113, **P-1**, o. 063, **P-12.2**, o. 018 relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 193, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté ouest de l'intersection de l'avenue Laurier Est et de l'avenue Henri-Julien dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- **C-4.1**, o. 194, déterminant les conditions de la délivrance et la forme des permis de stationnement réservé, aux véhicules de livraison d'organismes dispensant des services de livraison de repas à des gens en perte d'autonomie:
- C-4.1, o. 195, créant le secteur de stationnement sur rue réservée, aux détenteurs de la vignette 294;
- 5984, o. 002, relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement pour vélo requis;

et ce, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. **B-3**), du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. **C-0.1**), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. **P-1**), le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. **P-12.2**), du Règlement exemptant certaines personnes de l'obligation de maintenir des unités de stationnement requises par le règlement exigeant des unités de stationnement (R.R.V.M. c. **5984**) et du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (**01-277**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement, Claude Groulx